



Monsieur Claude Wiseler Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le 14 décembre 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 84 de notre règlement interne, le groupe parlementaire LSAP demande par la présente la mise à l'ordre du jour, lors de la prochaine séance publique de la Chambre des Députés, d'une heure d'actualité au sujet de l'interdiction de la mendicité au Luxembourg, ainsi que des solutions accessoires et alternatives à développer et mettre en œuvre.

Dans ce contexte, notre groupe parlementaire souhaite aborder plusieurs questions ayant trait à la décision récente du ministre des Affaires intérieures concernant la mendicité.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Taina Bofferding

Présidente du groupe parlementaire LSAP